



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 27

Conseillers excusés et représentés : 5

Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2025, le jeudi 25 septembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (27)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

BEZOMBES Martine	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
DONORE Joseph	a donné pouvoir à	JULIEN Serge
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie

Conseillers absents non représentés (3) :

FAUX Mathilde
COSSON Jean-Michel
VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-109 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aides à l'installation de téléassistance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-137 relative à l'augmentation du montant de la subvention accordée pour la téléassistance à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2024-173 du 19 décembre 2024 relative au budget primitif 2025 – budget principal ;

Vu la délibération 2025-089 relative à l'attribution d'aides à l'installation de téléassistance pour un montant de 315 € ;

Considérant ce qui suit :

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal a voté un crédit de 2 000 € afin de faciliter l'accès au service de téléassistance à toute personne âgée de plus de 80 ans et vivant seule à Rodez. L'aide financière octroyée correspond au remboursement du coût de l'installation par un opérateur librement choisi, à concurrence d'un montant de 35 €.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés en 2025 s'appuient sur les critères en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025
Délibération N°2025-109

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 35 € à :

- Mme Paulette GOSSET
- Mme Pierrette DIMUR
- Mme Annie CAPGRAS
- Mme Jeanne ROUVE
- Mme Marie MARTY
- Mme Francette LACAN

Le montant total s'élève à hauteur de 210 €.

La commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuve les attributions de subventions d'équipement ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 2 octobre 2025
Transmise en Préfecture le 2 octobre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-21120223-20250925-DEL2025109-DE
Reçu le 02/10/2025